

Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies

Les syndicats d'enseignants défendent les droits de tout(e)s

Les enfants, les jeunes et les enseignant(e)s en situation de handicap sont confronté(e)s à des obstacles considérables dans l'exercice de leurs droits fondamentaux. Environ 263 millions d'enfants et de jeunes sont déscolarisés, dont une part non négligeable de garçons et de filles handicapé(e)s (Institut de statistique de l'UNESCO 2016).

A l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, l'Internationale de l'Éducation (IE) réaffirme son engagement à promouvoir l'inclusion des élèves et des enseignant(e)s handicapé(e)s dans toutes ses actions de plaidoyer. Les enseignant(e)s donnant cours à des élèves handicapé(e)s doivent être formé(e)s et soutenu(e)s de manière adéquate afin de garantir une éducation de qualité. Par ailleurs, il est important de ne pas ignorer les obstacles auxquels font face les enseignant(e)s handicapé(e)s.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRC) stipule que chaque enfant a le droit de recevoir une éducation (Article 28), et qu'il incombe aux gouvernements de garantir une éducation de qualité aux enfants handicapés (Article 23). En outre, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) réaffirme les droits des personnes handicapées en matière d'éducation (Article 24), et l'obligation pour les gouvernements de garantir un système inclusif garantissant la participation pleine et efficace des personnes handicapées au sein de la société (Article 1). Les gouvernements doivent redoubler d'efforts afin de respecter leurs obligations.

Les syndicats de l'éducation œuvrent en faveur de l'élimination de ces obstacles

Le cadre des droits humains et la CDPH, qui est l'un des traités internationaux les plus largement ratifiés, constituent une base solide pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), fraîchement adoptés.

L'objectif de garantir une éducation de qualité pour tou(te)s, y compris pour les enfants souffrant de handicap, est tout à fait réalisable, sans compter qu'il bénéficiera – à long terme – à tous les enfants et à la société dans son ensemble. Afin d'y parvenir, il convient d'éliminer les obstacles qui entravent la participation pleine et efficace des enfants, des jeunes et des adultes en situation de handicap, et ce, dans tous les pays.

Les environnements d'enseignement et d'apprentissage doivent être inclusifs, et les établissements scolaires ont besoin des ressources adéquates pour pouvoir promouvoir cette inclusion, soit d'un nombre suffisant d'enseignant(e)s qualifié(e)s, formé(e)s et soutenu(e)s, de matériel et d'autres aides dont un programme scolaire, des bâtiments scolaires et des transports adaptés, ainsi que des nouvelles technologies.

Les enseignant(e)s jouent un rôle crucial dans les processus destinés à garantir l'intégration totale des enfants handicapés dans le domaine de l'éducation. Pourtant, à l'heure actuelle, on observe une pénurie dramatique au regard du nombre d'enseignant(e)s nécessaires pour assurer une éducation de qualité pour tou(te)s.

Les enseignant(e)s jouent un rôle fondamental dans la réalisation d'une éducation inclusive et de qualité pour tou(te)s

Lorsqu'il s'agit de façonner des comportements inclusifs, le rôle des enseignant(e)s se révèle capital. Les enseignant(e)s handicapé(e)s peuvent être des acteurs clés dans la lutte contre la discrimination, dans la promotion d'identités positives auprès des élèves handicapés et dans l'éradication des préjugés véhiculés par les élèves et les enseignant(e)s valides.

Il est essentiel pour les gouvernements de reconnaître que de plus en plus de personnes handicapées, quel que soit leur âge, s'inscrivent désormais à l'université et ont besoin d'un soutien approprié pour faciliter leur apprentissage et améliorer leur expérience éducative.

L'Internationale de l'Éducation appelle l'ensemble de ses organisations membres à redoubler d'efforts pour améliorer les conditions de travail des enseignant(e)s en situation de handicap, et pour intégrer tous les enfants, et notamment les enfants handicapés, dans les systèmes éducatifs traditionnels en soutenant des programmes d'éducation qui promeuvent des stratégies inclusives, et en plaidant en faveur des initiatives défendant un financement adéquat de l'éducation.